

MONTRÉAL

Place Victoria, 43^e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal H4Z 1H1
Téléphone 514 866-6743
Télécopieur 514 866-8854

JOLIETTE

1075, boul. Firestone
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6
Ligne Mtl 514 990-4485
Téléphone 450 759-8800
Télécopieur 450 759-8878

LAVAL

3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610, Laval H7T 0J3
Ligne Mtl 514 990-8884
Téléphone 450 686-8683
Télécopieur 450 686-8693

**AGGLOMÉRATION DE
LONGUEUIL**

2035, avenue Victoria, bureau 305
Saint-Lambert J4S 1H1
Téléphone 450 672-4681
Télécopieur 450 485-3700

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

202, rue Richelieu, bureau 205
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8
Téléphone 450 358-5737
Télécopieur 450 358-5748

SAINT-JÉRÔME

995, rue Maher, bureau 201
Saint-Jérôme J5L 0A8
Téléphone 450 431-0705
Télécopieur 450 431-1247

SHERBROOKE

1802, rue King Ouest, bureau 240
Sherbrooke J1J 0A2
Téléphone 819 481-0324
Télécopieur 819 481-0337

Laval, le 24 mars 2026

Par courriel et par dépôt électronique

Me Carolina Rinfret, secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC
800, Place Victoria, 2^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4307-2025 - Demande du Distributeur pour la révision tarifaire
des années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 – Volet 2
Mise à jour des documents du Distributeur suite à la décision
D-2026-033**

N.D. : 123 333

Chère consoeur,

Nous avons pris connaissance de la correspondance B-0198 du Distributeur, ainsi que de sa mise à jour des documents visant à donner effet à la décision D-2026-033 déposée sous les cotes B-0200 à B-0218 et B-0221.

L'AQCIE-CIFQ est surpris d'apprendre que les hausses de tarifs calculées par le Distributeur, résultant des modifications à ses revenus requis ordonnées par la Régie, diffèrent de celles dont fait état la Régie dans sa décision D-2026-033.

Ainsi, nous constatons que le Distributeur soumet pour approbation à la Régie des grilles des tarifs d'électricités B-0204 à B-0206, des modifications au *Tarifs d'électricité* B-0207 à B-0212, ainsi des modifications à l'annexe I de la *Loi sur Hydro-Québec* B-0213 à B-0218 prévoyant une hausse annuelle des tarifs généraux et du tarif L de 3,8% au lieu de 3,6% pour chaque année du cycle tarifaire 2026-2028.

Pour expliquer cet écart, le Distributeur se limite à indiquer que la mise à jour a été effectuée «*à partir de données plus précises, et en tenant compte des différentes décisions de la Régie*» et que l'application des modalités du mécanisme de lissage a contribué aux différences constatées (B-0200/B-0221, p. 5, lignes 22 à 26). Cela laisse entendre que ces données «plus précises» ne font pas partie de la preuve dans le présent dossier, ce qui ne peut être autorisé.

Une telle augmentation de 0,2% de la hausse des tarifs généraux et du tarif L est incompréhensible dans un contexte où les revenus requis résultant de la Décision D-2026-033 indiqués aux tableaux 1 et 4 de la pièce B-0200/B-0221 **sont même inférieurs** pour chaque année du cycle tarifaire à ceux indiqués au paragraphe 590 et au tableau 35 de ladite décision.

Il est ainsi très difficile pour les intervenants de comprendre avec l'information disponible les causes et justifications de l'écart avancé par le Distributeur.

Considérant qu'une différence de 0,2% représente un impact monétaire important sur les factures d'électricité payées par les clients industriels aux tarifs L et aux tarifs généraux par rapport à ce qui a été annoncé, l'AQCIE-CIFQ demande à ce que les causes de cet écart soient identifiées, validées et expliquées, sur la base de la preuve au dossier, de manière à ce que les consommateurs soient assurés qu'il aura été donné plein effet aux ordonnances de la décision D-2026-033. À cette fin, tout indique qu'il soit nécessaire pour la Régie d'ordonner au Distributeur de déposer au dossier les fichiers Excel, incluant les formules, ayant servi à établir le contenu des tableaux de la pièce B-0200/B-0221.

En remerciant la Régie de l'attention qu'elle donnera à la présente, veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix

✉ Slanoix@duntonrainville.com

c.c. Jocelyn B. Allard, AQCIE
Cyril Michaud, CIFQ
Paul Paquin, analyste
Me Simon Turmel, procureur de HQD